Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20261029-70_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 29 OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD - A. MEHAT - B. LECUE - C. MARCAULT – A. LEBRETON - S. LE SAOUT - G. THOMAS - I. MOISON - JM. PINARD – N. JOLIVEL – V. ROUSSEAU - C. ALLAIN – JA. RAMAGE
REPRESENTÉS : JL. BOSSE pouvoir à JM. PINARD,
J. HODY pouvoir à C. ALLAIN
EXCUSES :

A. MEHAT a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 23/10/2026

DÉLIBÉRATION N° 70-2026 : CONVENTION DE SERVITUDES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS RUE DES LANDES PARCELLE A917 AVEC ENEDIS

M. LECUE, adjoint au maire, présente aux membres du Conseil Municipal, la convention de régularisation de servitudes pour les ouvrages souterrains A917 rue des Landes, proposée par Enedis.
Il précise que les canalisations souterraines, objet de la présente convention, sont en place depuis plusieurs années afin de distribuer l'électricité du quartier situé aux abords mais que cela n'a jamais fait l'objet d'une convention. La Commune et Enedis souhaitent régulariser la situation administrative au travers de la convention proposée.
La convention fixe les modalités d'exercice des servitudes liées au passage de 5 canalisations souterraines sur la parcelle A917.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains rue des Landes, parcelle A917, proposée par Enedis.
- **Mandate** M. le Maire pour signer la convention.

Fait et délibéré à Poligné
Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD